

## Comparatif : PER, PERP, Contrat Madelin, PERCO, Contrat article 83

	Avantages	Inconvénients
<b>PER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortie en capital à 100 %</li> <li>• Sortie anticipée en cas d'acquisition de la résidence principale</li> <li>• Table de mortalité garantie au jour de l'adhésion (sur certains plans) en vue de la conversion du capital en rente</li> <li>• Pas de versement obligatoire annuel</li> <li>• Plafond de déductibilité important pour les TNS</li> <li>• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, possibilité d'attribuer un capital aux héritiers ou bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée)</li> <li>• Taxation obligatoire à l'IR à la sortie (pas d'option possible pour le PFL à 7,5 %)</li> <li>• Imposable à l'IFI (sauf exceptions)</li> </ul>
<b>PERP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de versement obligatoire annuel</li> <li>• Application du PFL de 7,5 % sur la sortie en capital</li> <li>• Sortie anticipée pour les petits contrats de moins de 2 000 € (réservée aux PERP)</li> <li>• Non imposable à l'IFI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée)</li> <li>• Sortie en capital limité à 20 % du capital</li> <li>• Sortie pour l'acquisition de la résidence principale uniquement au moment de la retraite (pas de sortie anticipée)</li> <li>• Table de mortalité non garantie au jour de l'adhésion</li> <li>• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, attribution aux héritiers ou bénéficiaires d'une rente uniquement</li> </ul>



	Avantages	Inconvénients
<b>Contrat Madelin</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sortie en rente uniquement</li><li>• Plafond de déductibilité important</li><li>• Table de mortalité garantie au jour de l'adhésion (sur certains plans) en vue de la conversion du capital en rente</li><li>• Application du PFL de 7,5 % sur la sortie en capital (sortie en capital en cas de faible rente)</li><li>• Non imposable à l'IFI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée)</li><li>• Versement annuel obligatoire</li><li>• Sortie en rente uniquement</li><li>• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, attribution aux héritiers ou bénéficiaires d'une rente uniquement</li></ul>
<b>PERCO</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de versement obligatoire annuel</li><li>• Sortie anticipée pour l'acquisition de la résidence principale</li><li>• Sortie en capital ou en rente à la retraite</li><li>• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, possibilité d'attribuer un capital aux héritiers ou bénéficiaires</li><li>• Régime de faveur à l'entrée et à la sortie concernant l'intéressement, la participation et l'abondement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée)</li><li>• Imposable à l'IFI</li><li>• Peu de supports d'investissement proposés (principalement FCPE)</li></ul>
<b>PEE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de versement annuel obligatoire</li><li>• Sortie possible après 5 ans de détention des titres</li><li>• Pas de versement obligatoire annuel</li><li>• Sortie anticipée (mariage, naissance d'un 3ème enfant, acquisition de la résidence principale, etc.)</li><li>• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, le capital revient aux héritiers du titulaire</li><li>• Régime de faveur à l'entrée et à la sortie concernant l'intéressement, la participation et l'abondement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Imposable à l'IFI</li></ul>

	Avantages	Inconvénients
<b>Contrat article 83</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortie en rente uniquement</li> <li>• Pas de versement annuel obligatoire</li> <li>• Non imposable à l'IFI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée)</li> <li>• Sortie en rente uniquement</li> <li>• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, attribution aux héritiers ou bénéficiaires d'une rente uniquement</li> <li>• Transfert possible uniquement lorsque le salarié n'est plus tenu d'adhérer au contrat article 83</li> </ul>